

75075

Objet

GROUPE SCOLAIRE
Jules FERRY

Construction d'un préau

NAULIN

DATE DE CONVOCATION

23 JUIN 1975

DATE D'AFFICHAGE

23 JUIN 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante quinze
le vingt sept juin à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. MM. de LIPKOWSKI, TÊTARD, BUJARD, DUFOUR,
BUCHET, STIPAL, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, BOUCHET, DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, BOUTET,
Me TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M^{me} FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. M^{lle} FOUCHÉ, M. COLLE, M. MONTRON, M. RIVIERE,
Dr. DOMECC Madame BIDEAU,

Monsieur DELAIR a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La construction d'un préau dans la cour de l'Ecole élémentaire
du groupe scolaire "JULES FERRY" s'avère absolument indispensable
pour la prochaine rentrée scolaire.

Après consultation d'entreprises locales dûment qualifiées,
pour l'exécution des travaux de construction, les offres suivantes
ont été retenues :

LOT N° 1 - TERRASSEMENTS. MACONNERIE. B.A.

Entreprise GIOL Frères à VAUX S/MER 41.241,04 F. T.T.C.

LOT N° 2 - CHARPENTE. COUVERTURE. MENUISERIES METALLIQUES.

Entreprise PERSE & VIDEAU. 16 Rue Elie
Palissier à ROYAN 35.927,62 F. T.T.C.

LOT N° 3 - ELECTRICITE.

Entreprise DUSSARAT. 4 Rue Pierre Billaud
à ROYAN 3.689,11 F. T.T.C.

LOT N° 4 - PEINTURE VITRERIE.

Entreprise NAULIN Frères, 26 rue E. Pellotan
à ROYAN 6.205,33 F. T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 308 & 310

Vu les projets de marchés et notamment les conditions de rémunération des sociétés,

Considérant la nécessité de conclure des marchés de gré à gré pour l'exécution des travaux avant la prochaine rentrée scolaire,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer des marchés de gré à gré avec :

.....
4°/ L'Entreprise MAULIN Frères, 26 Rue Eugène Pelletan à ROYAN, pour l'exécution des travaux de peinture et vitrerie, moyennant le prix de CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS SOIXANTE TROIS Centimes (5.276,63 F) hors taxe, soit SIX MILLE DEUX CENT CINQ FRANCS TRENTE TROIS Centimes (6.205,33 Frs) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante à l'opération au chapitre 903-100 article 232.11 du budget pour l'exercice 1975.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 29 AOUT 1975

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet en congé,
Le Sous-Préfet délégué :

G. MOYON

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint délégué,

